



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **15 décembre 2017**

Délibération n° 2017-2433

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des délégataires de services publics - Activité de restauration scolaire dans les collèges - Sociétés Scolarest - Elixir - Mille et Un repas - SHCB - Coralys - Exercice 2016

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Picot

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 novembre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 18 décembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mmes Bouzerda (pouvoir à M. Brumm), Laurent (pouvoir à M. Butin), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Bernard (pouvoir à M. Sannino), Mmes Beauteemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à Mme Crespy), MM. Blache (pouvoir à M. Rantonnet), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Gouverneyre (pouvoir à M. Colin), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Fromain), M. Passi, Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), M. Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot.

Conseil du 15 décembre 2017**Délibération n° 2017-2433**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Rapport des délégataires de services publics - Activité de restauration scolaire dans les collèges - Sociétés Scolarest - Elios - Mille et Un repas - SHCB - Coralys - Exercice 2016**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon gère les services de restauration scolaire au sein des 77 collèges publics situés sur son territoire dont 14 d'entre eux sont gérés sous la forme de délégations de service public.

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de services publics et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

L'article L 1413-1 du CGCT dispose que la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

S'agissant de l'activité de restauration scolaire au sein des collèges métropolitains, la présente délibération a donc pour objet de prendre acte des rapports des délégataires de service public pour ce qui concerne l'exercice 2016.

I - La consistance du service de restauration scolaire des collèges métropolitains

Le territoire métropolitain compte 77 collèges publics dont 60 abritent une demi-pension dans leurs locaux. Les 17 autres collèges sont dits "hébergés" : leurs élèves vont déjeuner dans un autre collège ou un lycée.

Les 60 demi-pensions sont organisées selon les modalités suivantes :

- 46 sont en régie directe dont 39 en production des repas sur place et 7 en liaison froide,
- 14 font l'objet de contrats de délégation de service public dont 11 en production des repas sur place et 3 en liaison froide.

Le nombre total de couverts servis dans les collèges métropolitains s'élève à 2 701 525 en 2016.

II - La consistance du service de restauration scolaire des collèges métropolitains gérés sous forme de délégations de service public

691 399 repas ont été servis en 2016 au titre des contrats de délégation de service public, soit 25 % du nombre de couverts servis dans l'ensemble des collèges.

Le tableau ci-après présente les 14 collèges gérés sous la forme de contrats de délégation de service public :

Collèges	Commune ou arrondissement	Délégataire	Mode de production
André Lassagne	Caluire et Cuire	Elior	sur place
Gilbert Dru	Lyon 3°	Mille et un repas	sur place
Jean Moulin	Lyon 5°	Elior	sur place
Lucie Aubrac	Givors	SHCB	sur place
Émile Malfroy	Grigny	Coralys	sur place
Pablo Picasso	Bron	Scolarest	sur place
Charles Sénard	Caluire et Cuire	Elior	sur place
Jean Renoir	Neuville sur Saône	Scolarest	sur place
Évariste Galois	Meyzieu	Elior	sur place
La Tourette	Lyon 1er	Elior	sur place
Molière	Lyon 3°	Scolarest	liaison froide
Clément Marot	Lyon 4°	Scolarest	liaison froide
Christiane Bernardin	Francheville	Scolarest	liaison froide
Jean Macé	Villeurbanne	Coralys	sur place

III - Indicateurs d'activité

Le tableau ci-après décline la répartition de contrats de délégations entre les 5 délégataires de service public :

Délégataire	Nombre de contrats	Nombre de repas servis
Elior	5	302 488 (+ 5 %)
Scolarest	5	260 331 (+ 2,9 %)
Coralys	2	63 482 (- 3,7 %)
Mille et Un repas	1	47 514 (- 9,5 %)
SHCB	1	17 584 (- 12 %)

IV - Indicateurs financiers

Le coût de revient (en €) par repas s'élève en moyenne par délégataires à :

Délégataire	Frais de personnel	Denrées	Autres charges	Coût de revient
Elior	2,24	1,34	1,03	4,63
Scolarest	1,79	2,46	0,94	5,62
Coralys	1,39	1,66	0,78	3,83
Mille et Un repas	2,20	1,79	0,64	4,66
SHCB	2,90	2,23	1,27	6,40

Étant toutefois précisé :

- qu'il s'agit du coût de revient moyen par repas et par délégataire tel qu'il ressort des comptes d'exploitation annuels,
- qu'il ne s'agit pas du coût facturé à la Métropole puisqu'est facturé à la Métropole le coût par repas figurant au contrat,
- qu'il ne s'agit pas du coût payé par les familles puisqu'en application de tarifs sociaux votés par la Métropole, les familles payent un prix au couvert qui est fonction de leur quotient familial (5 tarifs allant de 1 à 3,90 €). La différence entre le prix contractuel et le prix réellement payé par les familles fait l'objet d'une compensation versée par la Métropole au délégataire.

Les résultats financiers présentés par chacun des délégataires de service public s'élèvent à (en €) :

Délégataire	Produits d'exploitation	Charges d'exploitation	Résultats
Elior	1 286 572	1 384 492	- 97 920
Scolarest	1 328 583	1 458 757	- 130 170
Coralys	176 661	162 567	+ 15 706
Mille et Un repas	230 040	221 619	8 421
SHCB	91 337	112 462	- 21 125

V - Faits marquants de l'exercice 2016

L'exercice 2016 a été marqué par les éléments suivants :

- l'alignement de la fin des DSP au 30 août 2018 (délibération du 21 mars 2016),
- la réalisation des études en vue du lancement des futurs contrats de DSP (délibération du 20 juillet 2017),
- Coralys devient Newrest Restauration (dissolution sans liquidation avec transfert universel de patrimoine au profit de la société mère).

VI - Conclusion

Les rapports des délégataires ont été soumis, pour avis, à la séance plénière de la CC SPL. Il appartient donc au Conseil de la Métropole de les examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux (CC SPL) comme ci-après annexé ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

Prend acte des rapports 2016 produits au titre des délégations de service public de la restauration scolaire dans les collèges, par les sociétés :

- Elior,
- Scolarest,
- Coralys,
- Mille et Un repas,
- SHCB.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2017.

.